

Mémoire

déposé dans le cadre
de la commission parlementaire des Affaires sociales

Étude du projet de loi 124

22 novembre 2005

Notre CPE Pierre-Boucher fêtera prochainement ses 22 ans d'existence. Au cours de ces années, nous avons offert des services éducatifs de qualité et diversifiés avec du personnel compétent et formé. Nous avons toujours mis la priorité dans la création et l'élaboration de projets dont le but premier était le bien-être et le développement global des enfants, le tout dans un contexte harmonieux et dynamique. Depuis quelques temps, nous vivons avec les coupures qui ont déjà été effectuées. Telles que :

- Coupure du personnel de soutien
- Coupure de budget pour les matériels destinés aux enfants (bricolage, livres, jeux éducatifs), fournitures et équipements (car où peut-on couper? sur les salaires, sur l'alimentation, sur l'hypothèque ... MAIS NON c'est impossible!
- Augmentation du ratio
- Intégration des enfants handicapés sans soutien adéquat selon leur besoin spécifique
- Etc.

Imaginer notre désarroi à l'annonce de l'arrivée du projet de loi 124 qui entrave le but premier que nous nous sommes fixés soit le bien-être de l'enfant et le développement global. Ce projet de loi ne touchera pas uniquement les éducatrices mais aussi les parents et surtout les enfants.

Après avoir pris connaissance de votre projet de loi, nous considérons que les éléments suivants ne correspondent pas aux objectifs que ce sont donnés les CPE, notre CPE. Tout d'abord, l'ensemble du projet de loi diminuera grandement la qualité des services offerts dans notre CPE. En effet, en abolissant le programme éducatif, qui à la base a été créé par des personnes compétentes ayant fait des études, des recherches et l'ayant mis en application, cela affectera directement la qualité du service offert aux enfants.

Le programme éducatif apporte à l'éducatrice un outil lui permettant de guider sa pratique. Pour les enfants, le programme éducatif favorise « l'acquisition des habiletés requises pour leur adaptation ultérieure et leur réussite à l'école ». Ce que nous croyons et selon plusieurs auteurs, les premières années de vie de l'enfant sont les plus importantes

dans son développement global, d'où la nécessité d'appliquer le programme éducatif qui permet l'évolution des sphères de développement chez le jeune enfant. De ce même programme éducatif découle également notre reconnaissance en tant que professionnels de la petite enfance et ainsi notre motivation à continuer d'exceller dans notre profession si importante dans l'avenir de notre société, car il ne faut surtout pas oublier Madame la Ministre que nous formons les adultes de demain. Comment voulez-vous que la société reconnaisse notre travail si vous, NOTRE gouvernement vous ne reconnaissez pas notre profession? Nous sommes des éducatrices diplômées et non des gardiennes. Nous possédons une formation collégiale d'une durée de trois ans, au même titre que les infirmières, les policiers, etc. De plus, cette profession est maintenant reconnue au niveau universitaire pourquoi donc n'est-elle pas gratifiée et reconnue à sa juste valeur par le gouvernement? Saviez-vous que cette formation nous permet entre autre de détecter certains troubles chez les enfants et ainsi leur offrir la chance d'avoir le soutien nécessaire pour palier à cette difficulté et leur donner les acquis pour leur entrée à l'école?

Aussi, nous trouvons insensés le fait de scolariser les enfants à partir de 3 ans. Si vous connaissiez bien le développement des enfants, Madame la Ministre, vous sauriez qu'à cet âge tout l'apprentissage se fait par le jeu. Ils ont encore bien le temps pour l'école. D'ailleurs, l'intégration scolaire précoce amène souvent une baisse de motivation chez l'enfant et la problématique du décrochage.

Si nous avons choisi le métier d'éducatrice, la raison en est bien simple, les enfants sont au cœur de nos préoccupations. Le sont-ils pour vous? D'autre part, durant l'année nous passons souvent plus de temps avec les enfants que leurs propres parents. Ceci est un fait et non un reproche. Faites donc en sorte que les CPE demeurent des environnements harmonieux pour eux, pour nous et pour les parents.

Grâce à vous, aujourd'hui nous intégrons des enfants à besoins particuliers (handicapés) qui sensibilisent et enrichissent notre milieu. Mais aussi grâce vous, nous manquons de ressources humaines et financières afin de répondre adéquatement à leurs besoins spécifiques. Cela diminue par la même occasion la qualité des services pour les autres enfants. Les éducatrices qui relèvent le défi d'accueillir un enfant à besoins particuliers devraient avoir le soutien et la formation nécessaire pour augmenter leur niveau

de compétence et ainsi accomplir leurs tâches adéquatement. Présentement, les personnes qui offrent le soutien aux enfants à besoins particuliers ne sont pas obligées d'être formées et celles qui sont intéressées par ce type d'emploi ne sont pas reconnues (éducateur spécialisé, psychoéducateur, orthophoniste, etc.) et payées à leur juste valeur.

Dans un même ordre d'idées, nous trouvons aberrant que le soutien pédagogique auprès des éducatrices et des RSG soit aboli. Comment feront-elles pour palier aux difficultés rencontrées? Il sera alors plus fréquent d'observer des problèmes de comportements chez les enfants et de n'avoir pas les ressources nécessaires pour "y remédier" vu les coupures de postes de nos conseillères pédagogiques. De plus, un soutien extérieur est souvent nécessaire pour éviter la démotivation, l'épuisement professionnel, le burn out, etc. auprès du personnel éducateur. Les RSG qui sont déjà isolés dans leurs milieux familiaux le seront encore plus puisque le soutien pédagogique sera inexistant. Cela aura pour effet l'augmentation d'abus auprès des enfants. Avant, les « gardiennes » pouvaient « corriger » les enfants, aujourd'hui on leur apprend à être et à vivre en société... qu'est-ce que cela sera demain.

Le projet de loi 124 diminue le pouvoir décisionnel des parents utilisateurs et offrira à deux individus de la communauté la possibilité de faire partie du CA comme membre actif. Comment ferez-vous pour motiver ces personnes de la communauté à venir participer bénévolement au conseil d'administration de nos CPE? Aurez-vous besoin de les payer? Et si vous avez à les payer, où sera l'économie d'argent dans cette restructuration? Ces gens de la communauté seront-ils assez compétents et intéressés pour prendre les bonnes décisions dans l'intérêt des enfants. Les parents utilisateurs sont les mieux placés pour décider des besoins de leurs propres enfants. Cette mesure aura comme impact de diminuer le pouvoir des parents concernant la prise de décisions des enjeux du CPE.

Nous ne sommes pas totalement en désaccord avec l'avènement de la garde atypique puisque cette dernière offre la possibilité d'augmenter les revenus de chaque CPE. Cependant cette mesure nous questionne énormément face au potentiel d'abus qui pourraient subvenir. Il existe déjà une limite d'heures de présence par jour que les parents doivent respecter, mais malheureusement cette dernière est souvent dépassée. Comment

ferons-nous pour contrôler les abus que cette nouvelle mesure amènera si nous ne sommes pas encore capable de gérer le maximum de 10 heures par jour que chaque enfant doit respecter. Qui aura la charge de cette nouvelle tâche administrative puisqu'il y a des coupures au niveau des postes de gestion? Nous croyons que ces nouvelles heures d'ouverture devraient seulement être utilisées par des parents qui en ont vraiment besoin (infirmière, policier de nuit, etc.). À notre avis, les CPE ne doivent pas être les seuls à assumer la fonction de la garde atypique. Lorsque les parents prennent la responsabilité d'avoir des enfants, qu'ils prennent aussi la responsabilité d'organiser leur vie familiale, leur horaire de travail en fonction de leurs enfants.

Comme nous avons déjà mentionné un peu plus haut, les parents passent de moins en moins de temps avec leur enfant, en ouvrant la porte à la garde atypique, les enfants passeront combien de temps de qualité avec leurs parents par jour? Le manque de présence parentale augmentera les problèmes de comportements chez les enfants. Tous s'entendent pour dire que la meilleure place de l'enfant est auprès de ses parents dans son environnement familial. De plus, cette réorganisation physique des CPE amènera des coûts considérables.

Nous sommes conscientes que notre réseau est en souffrance et qu'il y a nécessité de le restructurer afin de diminuer ses coûts. Après toutes ces constatations, nous avons fait l'effort d'apporter de nouvelles idées dynamiques plutôt que destructives. Tout d'abord, le maintien de notre réseau passe sans aucun doute par une augmentation des frais de garde, mais avec le maintien des subventions. De plus, nous croyons qu'un investissement massif auprès des 0-5 ans permettrait une diminution des subventions auprès des enfants et des adolescents (milieux scolaires, centres jeunesse, etc.) puisqu'en mettant l'emphase sur l'enfance, ces derniers rencontreraient moins de problèmes à l'adolescence.

Aussi, pourquoi ne pas payer les mères ou les pères qui désirent rester à la maison. Cela permettrait aux enfants de grandir avec leurs parents, dans leur milieu familial et ainsi de passer des instants de qualité avec ces derniers. De plus, cette mesure permettrait d'alléger notre réseau.

Avant de présenter votre projet de loi 124, nous aurions apprécié que votre démarche soit plus approfondie. En effet, il aurait été souhaitable que vous rencontriez des personnes compétentes et qualifiées dans le domaine de l'éducation en petite enfance et aussi que vous réalisiez des études démontrant les coûts réels et les effets potentiels de ces changements avant de faire ces modifications. De plus, nous nous questionnons sur l'étude qui avait été faite par le gouvernement précédant, « Grandir en qualité ». Cette étude démontrait que notre réseau des Centres de la Petite Enfance était un réseau de qualité, mais que plusieurs mesures s'imposaient afin de maintenir cette qualité auprès des enfants. Alors pourquoi aller dans le sens inverse avec ce projet de loi?

Pourquoi M. Charest, vous ne faites pas une restructuration de votre gouvernement avant de venir faire des modifications à un réseau de qualité, compétent et essentiel dans notre société d'aujourd'hui? Présentement, nous sommes à la préparation d'un projet de loi 124-Révisé afin de couper dans les infrastructures du gouvernement Charest et ainsi réinvestir auprès de nos enfants du Québec. Nous déposerons notre projet de loi d'ici la fin du mois de novembre et il a déjà été accepté par l'ensemble des éducatrices et de RSG des Centres de la Petite Enfance de la Province.

Pour terminer, nous invitons la ministre Carole Théberge à venir passer une semaine complète dans notre environnement de travail (dans un groupe de 10 enfants de 4 ans) afin de constater à quel point son projet de loi affectera nos CPE. Nous vous demandons de bien réfléchir à toutes ces problématiques avant de déposer votre projet de loi. Si notre système et un modèle à suivre pour l'Europe et le reste du Canada pourquoi n'est-il plus bon pour nous? Est-ce que c'est dans le mandat des politiciens de toujours détruire ce que le gouvernement précédent à instaurer. Et pourquoi les enfants d'aujourd'hui sont-ils devenu l'enjeu de votre guerre politique?

CPE Pierre-Boucher, Longueuil.